

# Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028

## Pour une meilleure intégration de l'enjeu climatique

### Comité consultatif sur les changements climatiques

Alain Webster

Professeur, Université de Sherbrooke  
Président du Comité

Annie Levasseur

Professeure, École de technologie supérieure  
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la  
mesure de l'impact des activités humaines sur les  
changements climatiques  
Membre du Comité

# Une démarche encore pertinente

- La Loi sur le développement durable contribue « à réaliser le **virage nécessaire** au sein de la société face aux modes de **développement non viable**, en intégrant davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration. Elles visent à assurer la **cohérence** des actions gouvernementales en matière de développement durable, ainsi qu'à favoriser l'**imputabilité** de l'Administration ... ».

La mise à jour de la Stratégie reste un élément important de l'action gouvernementale. La démarche doit être cohérente et les attentes explicites.

# I. La Stratégie présente en introduction des éléments essentiels :

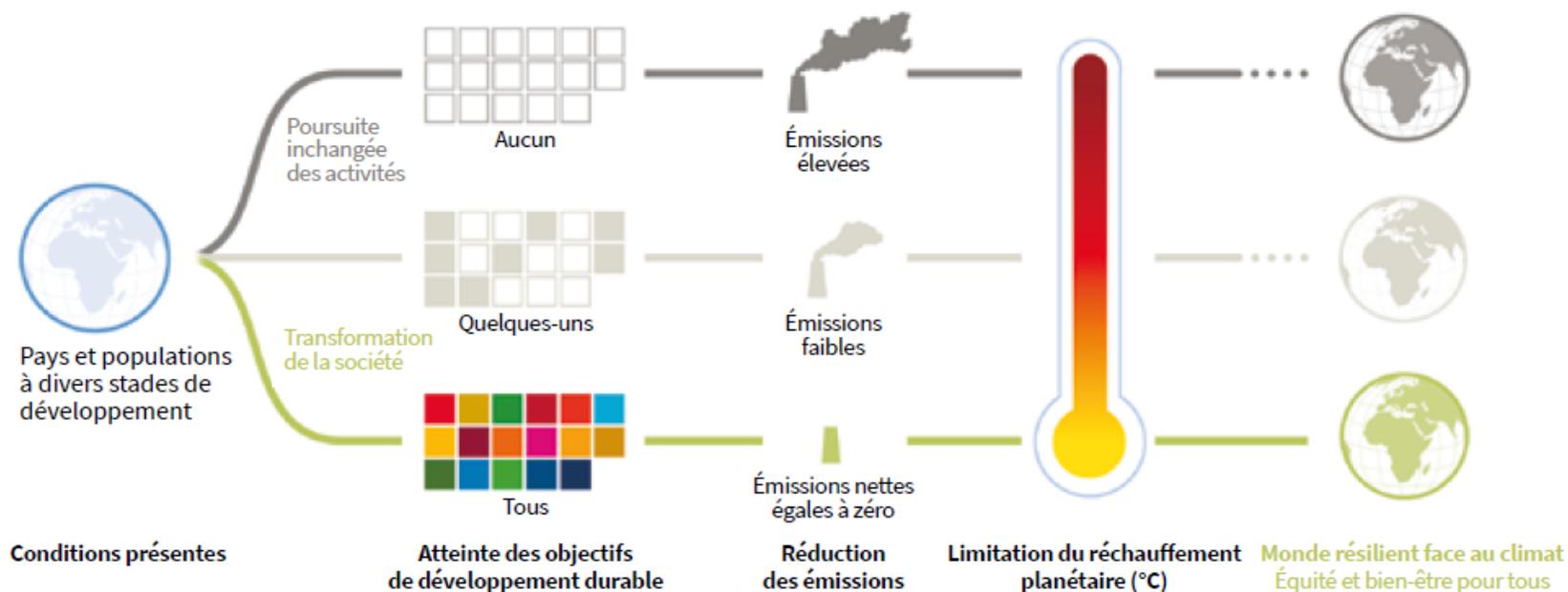
- Le rôle de l'écofiscalité;
- L'intensification des enjeux climatiques et de biodiversité;
- La prise en compte des réalités des Premières Nations et des Inuits;
- La contribution du Québec au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies;
  - L'établissement d'une feuille de route pour accélérer la transition vers un modèle économique circulaire.

Ces éléments devraient être plus centraux dans le déploiement de la Stratégie.

Des mécanismes devraient être mis en place pour renforcer l'application de la Stratégie au sein des ministères et organismes.

# I. La lutte contre les changements climatiques devrait être au cœur de la Stratégie de développement durable

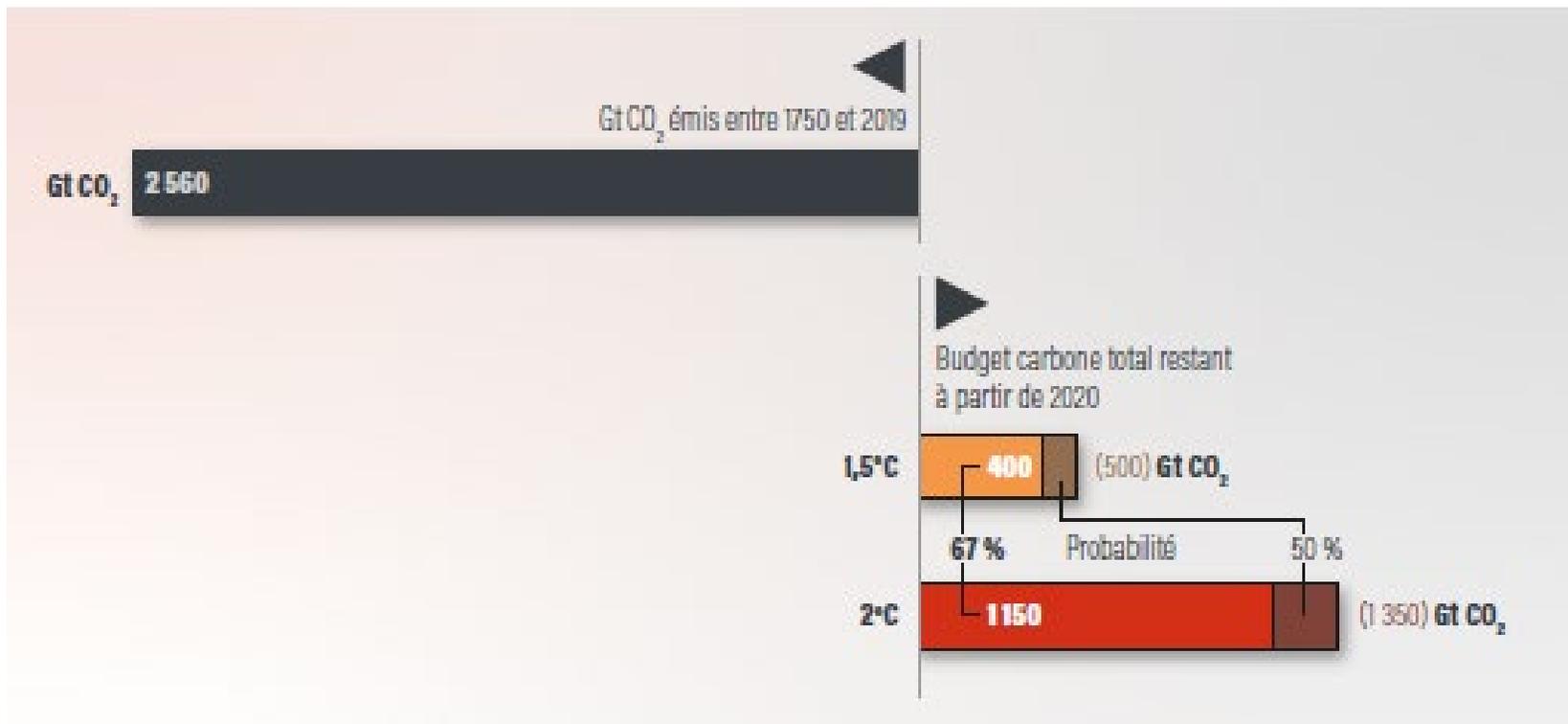
L'atteinte de nos objectifs climatiques est un prérequis essentiel à la poursuite des objectifs de développement durable



Source : GIEC, 2018

# I. La lutte contre les changements climatiques devrait être au cœur de la Stratégie de développement durable

L'horizon 2023 – 2028 constitue une période charnière au cours de laquelle le Québec doit s'inscrire dans une trajectoire compatible avec la voie étroite, encore disponible, pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C.



Source : Comité 2021, adapté de GIEC 2021

# I. La prise en compte de la biodiversité

- Une démarche qui devrait s'inscrire dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité.

Comme le mentionnait le Comité (2022c), le Québec doit « mobiliser ses partenaires, tant les gouvernements locaux que les acteurs sociaux et ceux du milieu économique. Il doit aussi jouer un rôle de premier plan au sein de la communauté internationale en militant pour l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à la hauteur des défis climatiques et de biodiversité actuels ».

# I. Le recours à l'écofiscalité devrait être accentué

« Le MELCC et le ministère des Finances (MFQ) ne mettent pas pleinement à contribution leur expertise respective en matière d'environnement et de fiscalité afin de favoriser le déploiement de ces instruments économiques. Quant au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), il ne profite pas des moyens dont il dispose pour inciter les ministères et organismes à intégrer davantage de mesures d'écoconditionnalité et de critères d'écoresponsabilité dans les programmes d'aide financière ».

Une démarche plus stratégique dans ce domaine contribuera fortement à l'atteinte des objectifs de carboneutralité.

Source : Commissaire au développement durable, 2020

# I. La prise en compte des réalités des Premières Nations et des Inuits

Le « partenariat avec des nations, des communautés ou des organisations autochtones » s'opérant « dans un esprit de collaboration et de respect mutuel » constitue un élément important reflétant la dimension d'inclusion essentielle à toute stratégie de développement durable.

Pour le Comité (2022c), « la reconnaissance de l'expérience des peuples autochtones en matière de relations avec la nature, de leurs savoirs et de leurs pratiques culturelles pourrait constituer une composante majeure des discussions sur la réconciliation ». Dans ce contexte, il faut « **favoriser une réelle implication des peuples autochtones** dans les réponses aux crises de la biodiversité et du climat... ».

# I. La contribution du Québec au Programme de développement durable des Nations Unies

- Parce qu'il s'agit d'un cadre largement déployé à l'échelle internationale tant au niveau des États que des acteurs socio-économiques, l'intégration des ODD dans la stratégie québécoise est une nécessité.
- Cela pourrait se traduire par une prise en compte plus exhaustive et un véritable *Examen national volontaire* pour le Québec à l'instar de plusieurs gouvernements dans le monde.

# I. L'économie circulaire est un ensemble de stratégies

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

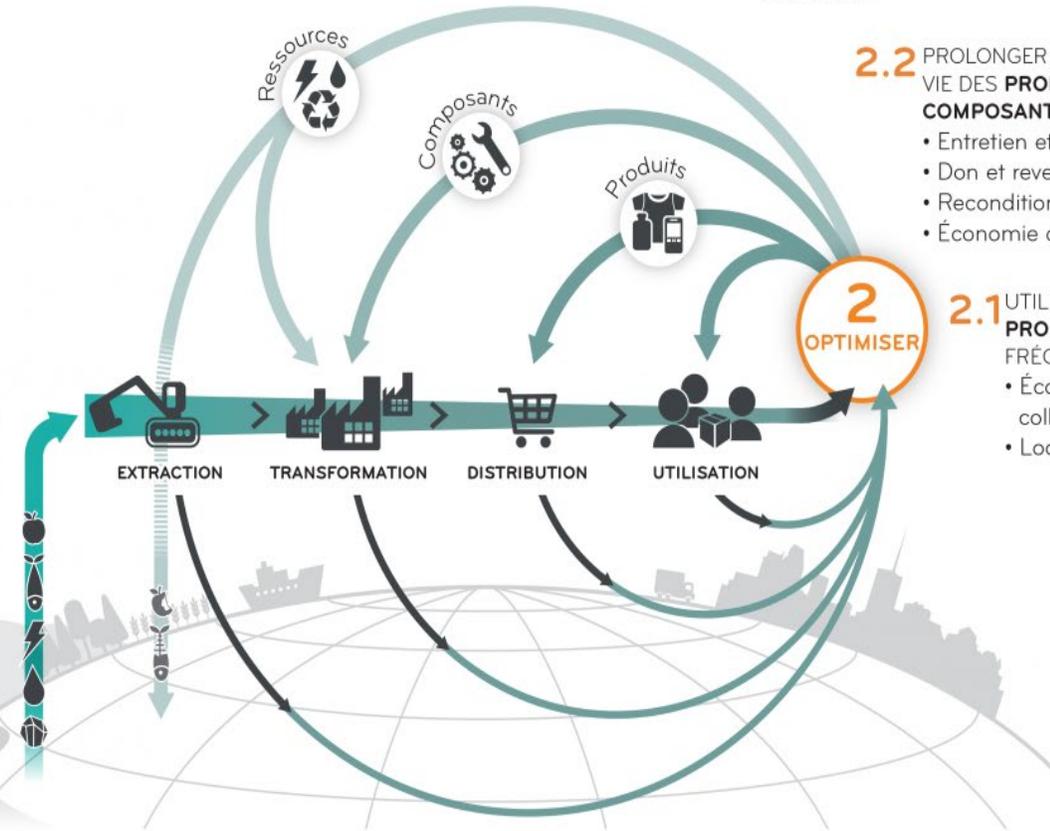
“Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités”

L'économie circulaire pourrait permettre l'atteinte de nombreux objectifs de durabilité et est essentielle à l'atteinte des cibles de réduction d'émissions de GES.

### 1 REPENSER

POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE **RESSOURCES** ET PRÉSERVER LES **ÉCOSYSTÈMES**

- Écoconception
- Consommation et approvisionnement responsables
- Optimisation des opérations



**2.3** DONNER UNE NOUVELLE VIE AUX **RESSOURCES**

- Écologie industrielle
- Recyclage et compostage
- Valorisation

**2.2** PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES **PRODUITS** ET DES **COMPOSANTS**

- Entretien et réparation
- Don et revente
- Reconditionnement
- Économie de fonctionnalité

**2.1** UTILISER LES **PRODUITS** PLUS FRÉQUEMMENT

- Économie collaborative
- Location court terme

© Institut EDDEC, 2018. En collaboration avec RECYC-QUÉBEC. Reproduction autorisée. Modification interdite.

## II. Vers plus de cohérence entre les enjeux climatiques et les actions gouvernementales

- Bien que tous les aspects du développement durable soient importants, la lutte contre les changements climatiques est primordiale. De par son importance, cet enjeu devrait prendre une place prépondérante dans la Stratégie.
- Tous les projets des ministères devraient comporter une évaluation de leurs impacts sur les changements climatiques afin d'éviter d'aller de l'avant avec des projets qui nuiront à l'atteinte des cibles de réduction d'émissions de GES et des objectifs d'adaptation.

## II. Vers plus de cohérence entre les enjeux climatiques et les objectifs de la Stratégie

### **Quelques exemples**

- 1. Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable

Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable

**Objectif 1.1**  
Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables

**Objectif 1.2**  
Structurer le marché des emplois verts et verdissants

**Objectif 1.3**  
Encourager la consommation responsable

... orienté vers la carboneutralité

+ « Éliminer le soutien financier direct et indirect aux énergies fossiles » (Comité, 2021)  
+ « Appliquer des mécanismes d'écoconditionnalité et d'écoresponsabilité favorisant la réduction des émissions de GES, la sobriété énergétique et la réduction des risques liés aux impacts des changements climatiques ... » (Comité, 2022a)

+ « Prendre en compte dans les stratégies de formation de la main-d'œuvre les besoins dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et leurs impacts sur l'emploi dans une perspective de transition juste. » (Comité, 2022a)

+ Favoriser « un recours plus grand à l'innovation sociale et aux changements de comportements favorisant des choix de consommation sobres en carbone, moins énergivores et favorisant la résilience. » (Comité, 2022a)

- 1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables

Avis du Comité sur la recherche et l'innovation (2022a):

1.4) « Instaurer des mécanismes d'**innovation et d'expérimentation réglementaires** pour stimuler la contribution des entreprises, municipalités et organismes de la société civile à la lutte contre les changements climatiques ».

1.5) « Inscrire la démarche des zones d'innovation dans **une perspective de carboneutralité**, entre autres en soutenant que des zones dont les produits et services seront compatibles avec les cibles de réduction des émissions de GES ».

- 2.1 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes

Avis sur l'aménagement du territoire (2022b):

1.2) « Transposer, à l'échelle régionale, les objectifs nationaux de conservation et restauration des milieux naturels dans les schémas d'aménagement et de développement en tenant compte des priorités locales et régionales et, entre temps, appliquer un moratoire sur tout **changement de zonage** induisant une perte de milieux naturels ».

Avis sur la biodiversité (2022c):

3) « Développer et déployer un vaste **programme d'adaptation des forêts** au climat futur en diversifiant les espèces plantées et les pratiques forestières et définir de façon collaborative, pour la forêt de demain, une vision compatible avec les enjeux climatiques ».

- 3.1 Assurer une transition socio-écologique juste

Avis sur la recherche et l'innovation (2022a):

2.1) « Inclure les acteurs de l'innovation sociale, les municipalités et les communautés autochtones dans l'élaboration d'un plan de **mobilisation de l'innovation sociale** afin d'accélérer les changements de comportements vers des choix sobres en carbone, moins énergivores et favorisant la résilience ».

Avis sur la biodiversité (2022c):

5.2) « Le **verdissement des villes** par des projets d'adaptation basés sur la nature et contribuant notamment à réduire le nombre d'îlots de chaleur, à diminuer les inégalités d'accès à la nature et à réaliser des gains en santé ».

- 4.2 Accélérer la transition vers une mobilité durable

Avis sur l'aménagement du territoire (2022b):

2.2) « Développer un mécanisme public d'**évaluation intégrée des interactions** entre mobilité, urbanisme et offre de transport, et ne pas autoriser de nouveaux projets qui augmentent la capacité autoroutière dans les six régions métropolitaines de recensement avant que ce mécanisme d'évaluation soit pleinement opérationnel ».

2.3) « Agir de manière exemplaire dans **la localisation des services publics** afin de favoriser leur accessibilité multimodale, une desserte optimale des territoires, la consolidation des centres-villes et des cœurs de villages et un déploiement des services publics de proximité ».

- 5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement

Avis sur la carboneutralité (2021):

4) « Développer une **planification quinquennale**, mise à jour annuellement, des émissions totales de GES pouvant être générées au Québec, en cohérence avec l'atteinte des cibles de réduction de 2030 et de carboneutralité d'ici 2050, ainsi qu'avec les objectifs de l'Accord de Paris. Le Comité recommande, dans le cadre de cette planification, l'instauration d'un **budget carbone** ».

5) « Renforcer le **leadership structurant** de l'État québécois à court terme afin que le Québec développe une économie durable et équitable clairement orientée sur une trajectoire de réduction de ses émissions de GES, compatible avec l'atteinte des cibles de réduction de 2030 et de carboneutralité d'ici 2050, ainsi qu'avec les objectifs de l'Accord de Paris ».

- 5.2 Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique

Avis sur la recherche et l'innovation (2022a):

1) « Accentuer la cohérence et l'exemplarité de l'État en **maximisant la contribution de la recherche** et de l'innovation, tant sociale que technologique, à l'action climatique ».

- 5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois

Avis sur la biodiversité (2022c):

7) « Concevoir des outils performants de suivi de la biodiversité et de sa dynamique climatique facilitant le maillage environnement-économie et contribuant à **orienter le financement public et privé** vers les stratégies de préservation et de restauration des écosystèmes naturels ».

## En guise de conclusion...

- La Stratégie gouvernementale de développement durable: un outil nécessaire.
- Elle doit toutefois mieux intégrer les enjeux climatiques au cours de la période stratégique qu'est 2023-2028.
- La démarche de la Stratégie doit également être inclusive pour faciliter sa mise en œuvre et maximiser ses retombées pour toute la population. Comme le mentionne bien France Stratégie (2022), « la prise en compte des enjeux de soutenabilités ne sera effective que si elle repose sur une culture partagée ». Cela suppose de l'intégrer dans la production et dans la transmission des connaissances, aussi bien à l'échelle de l'ensemble de la population que pour celle des décideurs publics.

# Références

- Comité consultatif sur les changements climatiques (2021). *Le Québec carboneutre. Une contribution essentielle pour le futur.*
- Comité consultatif sur les changements climatiques (2022a). *Une nouvelle politique de recherche et d'innovation à la hauteur de l'urgence climatique.*
- Comité consultatif sur les changements climatiques (2022b). *L'aménagement du territoire du Québec carboneutre : fondamental pour la lutte contre les changements climatiques.*
- Comité consultatif sur les changements climatiques (2022c). *Climat et biodiversité : redéfinir notre rapport à la nature.*
- Commissaire au développement durable (2020) dans *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021*, chapitre 2.
- France Stratégie (2022). *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique.*
- GIEC (2021). *Rapport du Groupe de travail 1 du climat. Les bases physiques*, [En ligne], [<https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>].
- GIEC (2018). *Global Warming of 1.5 °C*, [En ligne], [<https://www.ipcc.ch/sr15/>].

Page Web du Comité

